

Direction de l'intérieur et de la justice Office des mineurs

Hallerstrasse 5 Case postale 3001 Berne +41 31 633 76 33 kja-bern@be.ch www.be.ch/om

## Prestation: encadrement socio-pédagogique et hébergement pour enfants et adolescents en situation de handicap

Catalogue de prestations:

## Prestation de type résidentiel

Descriptif de la prestation:

Les enfants et les adolescents vivent à plein temps ou à temps partiel dans l'institution et y sont encadrés, soignés et encouragés par des mesures socio-pédagogiques.

Informations supplémentaires, propres à l'institution, sur la période de la prise en charge (p. ex. toute l'année, durant les jours ouvrés, à plein temps et à temps partiel), sur les offres spécifiques de prise en charge (p. ex. soins) et les programmes par étapes (p. ex. groupes extérieurs)

Objectifs supérieurs:

Les enfants et les adolescents sont largement soutenus dans leur développement aux plans émotionnel, social, cognitif et physique dans le cadre d'objectifs d'encouragement qui ont été convenus. Ils sont intégrés socialement en fonction de leurs possibilités.

Destinataires de la prestation:

Enfants / adolescents en situation de handicap conformément à la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) qui, pour différentes raisons, ont besoin, à temps partiel tout au moins, d'un placement résidentiel hors de leur famille d'origine.

Indications, sexe, âge (âge minimal lors de l'admission, âge maximal lors de la sortie)

Les objectifs de la prestation sont contraignants. Plusieurs indicateurs et standards peuvent être rattachés à un objectif de prestation.

## Objectif 1 de la prestation:

L'enfant / l'adolescent(e) est accompagné(e) et soutenu(e) dans le développement personnel de son identité, de son indépendance, dans son comportement social, la communication et les domaines de la vie quotidienne, compte tenu de ses besoins individuels, dépendant de son handicap. Les parents / les personnes détentrices de l'autorité parentale sont intégrés à ces processus.

Indicateur 1 pour l'objectif 1: Les objectifs cités dans le plan d'encouragement se sont révélés

cohérents et les progrès de l'enfant / l'adolescent(e) sont vi-

sibles.

Standard pour l'indicateur 1: 80 % des cas

**Méthodologie et instruments** Plan d'encouragement / entretiens de bilan

**Indicateur 2 pour l'objectif 1:** Les parents / les personnes détentrices de l'autorité parentale

connaissent le plan d'encouragement et les objectifs visés.

Standard pour l'indicateur 1: 90 % des cas

**Méthodologie et instruments** Entretien de bilan, procès-verbal

Objectif 2 de la prestation: L'enfant / l'adolescent(e) peut concevoir sa relation avec sa fa-

mille d'origine sous une forme active ou est soutenu(e) par rap-

port à cet objectif.

Indicateur 1 pour l'objectif 2: L'enfant est à même de raconter dans sa famille d'origine, le cas

échéant en recourant à des instruments adéquats, les événements qui surviennent dans l'institution / dans son groupe de vie.

Standard pour l'indicateur 1: 90 % des enfants

Méthodologie et instruments Plan d'encouragement, communication facilitée. Estimation émanant

des familles d'une part et des enfants d'autre part.

Objectif 3 de la prestation: L'enfant / l'adolescent(e) peut organiser ses loisirs dans la me-

sure de ses possibilités et s'intégrer socialement à son environ-

nement.

Indicateur 1 pour l'objectif 3: L'enfant / l'adolescent(e) choisit quotidiennement une activité de

loisir parmi les offres proposées.

**Standard pour l'indicateur 1:** 90 % des enfants / des adolescents effectuent une activité par

jour au minimum.

Méthodologie et instruments Kardex, séances de l'équipe

Objectif 4 de la prestation: Le plan d'encouragement socio-pédagogique d'une part et le

plan d'encouragement de l'école et/ou les mesures thérapeutiques d'autre part ont fait l'objet d'accords avec les parents / les personnes détentrices de l'autorité parentale et les spécialistes

et sont harmonisés entre eux.

Indicateur 1 pour l'objectif 4: Bilans et entretiens de planification communs, institutionnalisés,

entre les responsables des domaines du logement, de l'école et/ ou des thérapies et les parents / les personnes détentrices de

l'autorité parentale

**Standard pour l'indicateur 1**: Dans 90 % des cas, deux fois par an

**Méthodologie et instruments** Plan d'encouragement, procès-verbaux des entretiens

Objectif 5 de la prestation: L'enfant / l'adolescent(e) et ses parents / les personnes déten-

trices de l'autorité parentale connaissent les perspectives et les possibilités pour la période suivant la sortie de l'institution.

Indicateur 1 pour l'objectif 5: Six mois au moins avant la sortie de l'institution qui est prévue,

des solutions subséquentes envisageables sont discutées avec l'enfant / l'adolescent(e) et ses parents / les personnes déten-

trices de l'autorité parentale.

Standard pour l'indicateur 1: 90 % des sorties

Méthodologie et instruments Procès-verbaux des entretiens

Version de novembre 2020